



Elections COS 2021

« **Votre avenir commence par l'élection de vos représentants Salarié(e)s Sociétaires au COS** »

Cher(e)s collègues sociétaires,

L'année 2021 débute par l'élection des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse d'Epargne Ile-de France.

Les nouveaux membres du COS exerceront un mandat **de 6 ans**.

Le COS sera constitué de 19 membres au travers des 4 catégories de représentants :

- 15 membres représentant les Sociétés Locales d'Epargne (SLE) élu(e)s par l'Assemblée Générale de la CEIDF.
- 1 membre élu(e) directement par les Collectivités Territoriales et par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
- 2 membres représentant les salarié(e)s de la CEIDF désignés par le CSE de la CEIDF.
- **1 membre élu(e) directement par les salarié(e)s sociétaires de la CEIDF.**

Chaque **Salarié(e) SOCIETAIRE est appelé(e) à voter** afin de désigner les 2 représentants Salarié(e)s Sociétaires dès le mardi 2 mars et jusqu'au mardi 9 mars 2021 (vote électronique via les codes reçus par voie postale). Un siège est à pouvoir, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

En cas de second tour, les votes s'effectueront du 24 au 31 Mars 2021.

C'est pourquoi la **CFDT** forte et riche de son expérience et de son développement au sein de la CEIDF depuis de nombreuses d'années, soutient les candidatures de:

Christine LHOMME et Alain LE GAC

(Ancienneté reconnue dans les instances représentatives du personnel au service des salarié(e)s depuis plus de 20 et 30 ans).

Vous pouvez vous aussi soutenir leurs candidatures en votant pour eux au premier tour de cette élection dès le 2 Mars.

Ces candidats expérimentés sauront **vous représenter** au mieux dans les missions de ce poste (voir-ci-dessous). **Leur énergie** et leur **engagement** ne sont plus à prouver après toutes ces années. Présents sur site tout au long de la pandémie afin de vous soutenir et améliorer vos conditions de travail, de santé et de sécurité, ils n'ont eu de cesse d'intervenir auprès de la Direction pour imposer des mesures de prévention face aux risques épidémiques.

Leur présence au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance est primordiale afin d'anticiper les évolutions conjoncturelles et économiques de notre entreprise (futurs Plans Stratégiques de la CEIDF, etc.).

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org ou
sur notre page
LinkedIn.**

CFDT.FR

Leurs propositions et revendications sont souvent prises en compte par la direction. Ils représentent le syndicat le plus responsable, celui de la négociation, le plus apte à retransmettre et faire valider vos doléances pour vous faire entendre.

La CFDT, le 1^{er} syndicat de France dans le public et le privé.

Afin d'appréhender au mieux le rôle d'un élu au Conseil d'Orientation et de Surveillance nous vous indiquons ci-dessous les principales missions :

Le Code de commerce confie au conseil de surveillance une mission générale de **contrôle du Directoire**.

Il doit à ce titre:

Nommer les membres du directoire et son président;
Déterminer la rémunération des membres du Directoire ;
Révoquer les membres du Directoire ;
Contrôler les activités, les décisions et la gestion de la société effectuée par le Directoire qui doit, à ce titre, présenter un rapport trimestriel devant le conseil de surveillance ;
Contrôler les comptes de la société après la clôture du bilan ;
Autoriser ou refuser les conventions réglementées entre la société et les membres du Directoire.
Autoriser les événements qui ont des conséquences importantes sur la vie de la société (souscription d'un prêt important, garanties au nom de la société, etc.).
Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport de gestion et un rapport sur le gouvernement d'entreprise ([article L. 225-37 du Code de commerce](#) modifié par [l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017](#))

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient notamment les dispositions relatives à la composition et à l'organisation des travaux du conseil, à l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice, à la rémunération des dirigeants et à l'application des codes de gouvernement d'entreprise.

**Bulletin d'adhésion
disponible sur: cfdtceidf.org**